

Proposition de loi sur la fin de vie : un vote en conscience qui va engager durablement notre société

Paris, le 29 juin 2026

Une loi engageant durablement notre société et la solidarité entre générations exigeait une véritable écoute, un réel pluralisme et des débats à la hauteur de l'enjeu. Or, force est de constater que, jusqu'au terme de l'examen de la proposition de loi relative à la fin de vie à l'Assemblée nationale, cette exigence n'a pas été au rendez-vous.

La parole des soignants engagés dans l'accompagnement de la fin de vie, fondée sur une expérience unique, a été douloureusement ignorée, ainsi que celle de nombreux juristes, d'associations, ... Sans parler des représentants des différentes traditions de pensée, notamment religieuses, dont l'expression a été directement contestée dans son principe. Or, la liberté d'expression, y compris celles des cultes, est un droit constitutionnel. Elle est d'autant plus importante à honorer que la proposition de loi contraindrait les convictions éthiques de nombreux établissements.

À l'heure du vote solennel, la Présidence de la Conférence des évêques de France appelle les députés à mesurer la portée de leur décision. Accepteront-ils d'ouvrir la voie à une législation qui permettra, demain, à toute personne d'avoir recours à l'euthanasie ou le suicide assisté, au nom de la nécessaire égalité d'accès aux soins pour tous, comme dans tous les pays qui ont ouvert ce « droit » ? Ou choisiront-ils d'engager résolument la France sur le chemin de l'accompagnement de la vie dans la dignité, de toutes les vies et à toutes leurs étapes, jusqu'au bout, en garantissant l'effectivité des soins palliatifs ? De ce choix découlera, pour une part notable, le modèle à venir de notre société.

Ci-après une vidéo de Mgr Jordy, archevêque de Tours et vice-Président de la Conférence des évêques de France.

